

Rapport de réunion du conseil communal du 29.04.2020

Présents : Roger BEISSEL, bourgmestre ; Marcel MOUSEL, Carlo RAUS, échevins ; Claude AREND, Guy BINGEN, Yves GAFFINET, Michèle HANSEN-HOULLARD, Carlo HEUERTZ, Enza HOFFMANN-CARBONI, Marc JACOBY, Claudio MONGELLI

Excusé(e) : Néant

Séance publique

Point 1 : Correspondance.

Néant.

Néanmoins le bourgmestre donne un bref aperçu concernant le déroulement et l'organisation de la crise COVID19 dans la commune de Frisange. Le personnel fait un roulement de travail c.-à-d. qu'il y a en alternance dans chaque service communal le minimum de personnel requis pour fonctionner correctement et le reste de l'équipe travaille par télétravail. A partir du 20 avril presque tous les employés de la commune sont de nouveau présents dans les différents bâtiments. On a divisé l'équipe des ouvriers sur 3 sites différents pour garantir une distance sécurisée. Monsieur Beissel tient à remercier au nom du collège échevinal toutes les personnes qui ont emballé les masques et tous ceux qui les ont distribués et ceci dans un laps de temps très serré. Jeudi passé la ministre de l'intérieur, Madame Taina Bofferding, a téléphoné au bourgmestre pour remercier aussi la commune de Frisange avec tout le personnel pour la bonne gestion de la crise. Actuellement on tient tous les lundi matin une réunion de personnel pour faire le point, pour poser des questions et trouver des solutions concernant l'organisation du service communal tant que la commune est encore fermée au public.

Point 2 : Questions écrites au collège échevinal.

Le partie CSV a demandé d'ajouter à l'ordre du jour la motion suivante : Finanziell Bähillefe beim Kaf vun engem Velo.

Le bourgmestre Beissel demande si la motion introduite par le CSV pourra être ajoutée à l'ordre du jour du conseil communal.

Vote : unanime. La motion sera traitée à la fin de la séance publique du conseil communal.

Point 3 : Approbation Devis estimatif « Mobilier pour l'école centrale primaire de Frisange – Programme 2020 »

Monsieur Beissel informe les conseillers de quel type de mobilier il s'agit et demande leur vote.

Le conseil communal décide d'approuver le devis estimatif par vote unanime.

Point 4 : Convention CGDIS – Approbation convention transfert de biens meubles

Monsieur Beissel explique qu'il s'agit entre autres de véhicules, de machines et outillages qui appartiennent actuellement encore aux pompiers de Frisange et de Aspelt et qui devront être transférés au CGDIS.

Vote unanime. La convention CGDIS est adoptée par le conseil communal.

Point 5 : Convention CGDIS – Approbation contrat de louage portant mise à disposition de bien immeubles

Monsieur le bourgmestre informe les conseillers que nous disposons de deux bâtiments différents dans la commune : le CIS I à Frisange et le CIS II à Aspelt. Si nous les mettons à disposition du CGDIS, nous touchons annuellement pour les 2 bâtiments une indemnité d'entretien et un loyer de 33.528€.

Le vote est unanime, la convention CGDIS est adoptée par le conseil communal.

Point 6 : Approbation décomptes

Après les remarques écrites du ministère de l'intérieur, nous tenons à faire clôturer ces dossiers. Le bourgmestre tient à remercier spécialement Madame Myriam Gales pour le travail ardu qu'elle a réalisé pour faire ce tableau avec les différents décomptes, puisqu'il s'agit de travaux qui ont été commencés avant les années 2000.

Là-dessus monsieur Gaffinet déplore que les décomptes aient été oubliés d'être faits dans le temps, sans rejeter la faute sur quelqu'un. Le conseiller Arend est du même avis et pense qu'on ne devrait pas oublier ni le devis, ni le décompte final, il faudra prendre cela au sérieux dorénavant pour les prochains travaux à réaliser, pour éviter que le ministère de tutelle des communes ne doive intervenir. Tous les conseillers sont d'accord sur ce point.

Le bourgmestre acquiesce et dit qu'il s'agit des décomptes suivants :

- travaux Réfection église de Frisange
- travaux Raccordement gaz / aménagement trottoirs rue de Mondorf à Frisange
- travaux Aménagement « rue de l'Ecole » et « Grand-Rue » à Aspelt
- travaux Construction atelier communal
- travaux Bassin de retenue « op der Gare » à Aspelt dit « Wisefestplaz »
- travaux Mairie Frisange : Construction WC et accès pour personnes handicapées
- travaux Raccordement gaz « rue Hau », « rue de Luxembourg », « Kinnekswee » et « rue Belle-Vue »
- travaux Réfection cimetière de Frisange
- travaux Aménagement « op Laangert » à Aspelt

Monsieur Beissel a fait le point et demande si personne n'a une question.

Puisqu'il n'y plus de questions, il sollicite le conseil communal de se prononcer sur ces décomptes. Résultat : vote unanime. Les décomptes présentés sont approuvés.

Point 7 : Approbation comptes 2018 a) compte administratif b) comptes gestion

a) Monsieur Beissel rappelle que tous ces projets sont très anciens, et que c'est une tâche de Sisyphe pour rechercher tout cela dans les archives de la commune, et qu'en plus le plan comptable des comptes a changé entretemps. C'est pourquoi il espère que le conseil communal avisera positivement l'annexe au rapport de vérification du compte administratif de l'exercice 2018 et que le ministère de l'Intérieur acceptera les explications et justifications du collège échevinal. Il précise que le collège des bourgmestre et échevins actuel a fait de son mieux, avec l'apport précieux de son personnel concerné, pour répondre aux remarques formulées par le Service de Contrôle de la Comptabilité des Communes auprès du ministère de l'Intérieur.

Vote unanime, le conseil communal donne décharge sur le rapport du ministère de l'intérieur et l'annexe au rapport dressé par la commune en ce qui concerne le compte administratif.

b) Pour les comptes gestion, le ministère de l'intérieur nous a renvoyé les 4 comptes de gestion avec l'information que les comptes en question ne donnent pas lieu à observation.

Suite à ces observations, le conseil communal approuve les 4 comptes de gestion de façon unanime.

Point 8 : Approbation de la Convention 2020 « Office social commun de Bettembourg, Roeser et Frisange

Le bourgmestre rappelle que chaque année la commune de Frisange est sollicitée pour donner son approbation au renouvellement de la convention entre l'Office social commun de Bettembourg, Roeser et Frisange, l'Etat et la commune de Frisange

Le vote est unanime, les 11 conseillers décident d'approuver ladite convention.

Point 9 : Approbation du Règlement d'ordre intérieur du parc de recyclage de la Commune de Frisange

Rappelons que lors de la dernière séance du conseil communal on a constaté une erreur dans l'article 13a) dans ce sens que le texte parlait « d'accès illimité ». Suite à cette confusion, le conseil communal n'a pas pu se prononcer sur ce point de l'ordre du jour et le vote a été reporté unanimement au prochain conseil communal, c'est-à-dire aujourd'hui, puisque le conseil communal du 18 mars a dû être annulé.

Monsieur Beissel précise que chaque ménage a droit à 2 passages par jour et invite les membres présents de formuler leurs points de vue concernant le texte final du règlement d'ordre intérieur.

Monsieur Jacoby souligne qu'il ne faudra pas dans le futur changer trop souvent les heures d'ouvertures du centre de recyclage, puisque les horaires sont indiqués dans le texte ; sinon le règlement ci-contre devra être adapté à chaque fois. Monsieur Beissel lui réplique qu'il en est bien conscient de ce détail.

Vote unanime : le conseil communal décide d'approuver le Règlement d'ordre intérieur du parc de recyclage.

Point 10 : Approbation de l'adhésion au SIAS et de la modification des statuts du SIAS

Le bourgmestre fait savoir que le SIAS a comme objet 4 différents thèmes et précise que Frisange tombe sous le point D des 4 objets du syndicat à savoir « de prendre en charge des activités de protection et de conservation de la nature et des ressources naturelles ».

Il donne la parole au conseiller Jacoby de la CSV : monsieur Jacoby demande si le collège échevinal n'envisage pas peut-être de travailler aussi ensemble avec le SIAS en ce qui concerne le pacte climat, puisque notre commune n'a pas avancé vite dans ce dossier jusqu'à l'heure actuelle. Pour tout ce qui en relation avec l'environnement il préconise de travailler ensemble au niveau régional.

Monsieur Beissel et monsieur Raus lui répondent que le collège échevinal en a discuté mais que ce n'est pas prévu de travailler ensemble avec le SIAS pour ce thème. Il est vrai que My Energy nous apporte déjà son soutien dans les questions touchant l'environnement et maintenant aussi encore les conseillers du parc de recyclage de Hellange, c'est suffisant. Monsieur Raus donne encore des précisions pourquoi actuellement on tombe juste sous le point D des 4 objets du SIAS.

Monsieur Beissel demande subséquemment qui est pour et qui est contre : vote unanime. Le conseil communal décide d'approuver l'adhésion au SIAS ainsi que la modification de leurs statuts.

Point 11 : Approbation d'un lotissement de terrains : morcellement de terrains sis à Frisange

Monsieur Beissel présente la demande émanant de la firme Hannert Zaregaart SA de Hesperange pour le compte de Madame Graf Léontine concernant un terrain situé sur la Munnerëferstrooss pour la démolition de la maison existante et la réalisation de cinq maisons en bande. Il rappelle qu'à cet endroit on n'a plus le droit d'ériger des appartements.

Conseiller Arend pose la question qu'est-ce qui se passe si la majorité du conseil communal dirait non ?

Le bourgmestre lui répond que théoriquement ce serait possible comme pour un projet de PAP, qu'à ce moment-là le promoteur ne pourrait pas construire, il devrait s'organiser autrement. Mais il souligne aussi que la commune n'est pas en droit de refuser la demande d'un morcellement si tous les éléments de notre règlement du PAG / PAP et des bâtisses sont observés, que cela plaise à la commune ou non. « Les goûts et les couleurs ça ne se discute pas ».

Le conseil communal décide d'approuver ce lotissement de terrains par vote unanime.

Point 12 : Approbation d'un lotissement de terrains : morcellement d'un terrain sis à Hellange

Monsieur Beissel présente la demande émanant du bureau d'architecture Valente pour le compte de Monsieur Ribeiro et Madame Ventura de Bergem concernant un terrain situé au N° 32 Wisestrooss pour la construction de deux maisons jumelées.

Il demande ensuite qui est pour et qui est contre : vote unanime. Le conseil communal décide d'approuver ce lotissement de terrains.

Point 13 : Approbation subside spécial en faveur des scouts Bisons Futés

Le bourgmestre explique les raisons qui ont amenées le collège échevinal à décider d'accorder un subside spécial de 2500€ aux scouts et demande aux conseillers d'approuver ou de rejeter cette décision.

Le conseil communal loue cette initiative du collège échevinal et décide de façon unanime d'approuver ce subside spécial en faveur des scouts Bisons Futés qui s'engagent volontairement et avec dévouement pour effectuer les courses pour les personnes âgées et vulnérables lors de cette crise nationale du COVID 19. C'est juste d'honorer ce dévouement exemplaire avec un subside extraordinaire.

Monsieur Arend aurait même encore fait plus de réclame pour leur propose d'entraide en publiant leur communiqué sur notre site internet ou carrément en distribuant un flyer à tout ménage.

Point 13a) : Motion de la CSV : Finanziell Bähëllef beim Kaf vun engem Vëlo

Fir déi aktiv Mobilitéit an der Gemeng Fréiseng ze promovieren, proposéiert CSV Gemeng Fréiseng d 'Aféierung vun enger finanzieller Bähëllef beim Kaf vun engem Vëlo.

Am leschte Gemengerot gouf en neit Subsidenreglement eestëmmeg ugeholl. Hei sollen energetesch Sanéierungen, Neibauten an och Elektrovëloer finanziell ënnerstëtzt ginn. Dëst nom Modell, bei staatlecher Ënnerstëtzung leet Gemeng Fréiseng och nach eng Schëpp drop.

Hei war leider net un de klassesche Vëlo geduecht ginn. Dofir proposéiert CSV d' Aféierung vun engem Subside fir de Kaf vun engem Vëlo. Fir awer d 'Sécherheet am Stroosseverkéier net ze vernoléisseggen, géife mir proposéieren, beim zousätzleche Kaf vun engem neie Vëloshelm, dësen och finanziell ze ënnerstëtzen.

Dofir decidéiert de Gemengerot:

Aféierung vun engem Subside beim Kaf vun engem Vëlo. Dëse Subside soll 50% vun de staatleche Bähëllefen entsprechen an och un dëst gekoppelt ginn. Dëst entsprécht deemno engem Maximum vun 150€.

Bei zousätzlechem Kaf vun engem Vëloshelm, dëse mat 25 € ze ënnerstëtzen.

An der Annex fann dir schonn e fäerdeg Reglement mat den detailléierte Konditiounen.

La plupart des conseillers n'est pas d'avis qu'un casque de vélo devrait aussi être subventionné, mais qu'on pourrait envisager de subventionner également le vélo classique. Monsieur Beissel propose de faire un avenant au règlement et de le présenter lors du prochain conseil communal. Finalement d'un commun accord les conseillers sont convenus de ne pas tenir compte de la motion et de voter l'avenant au règlement dans un prochain conseil.

Point 14 : Questions orales au collège échevinal

1) Question orale posée par le conseiller GAFFINET : problème de liquidité financière des associations.

D'abord il loue la façon de gérer la crise sanitaire au niveau communal, pour souligner ensuite que les associations locales ont subi des pertes financières énormes à cause de cette crise.

Toutes les fêtes ont été annulées et privent les clubs de se financer.

Le bourgmestre BEISSEL répond qu'à la fin de l'année le collège échevinal analysera la situation financière des associations pour leur venir en aide.

2) Question orale posée par le conseiller GAFFINET : activités des vacances de l'été.

Il demande qu'est-ce qu'on fait avec les 25.000€ qui étaient prévus à cet effet et qui sont inscrits dans le budget. Il faudra réfléchir à une alternative qu'on pourra proposer aux enfants et aux adolescents.

Le bourgmestre consent avec lui.

3) Question orale posée par le conseiller GAFFINET : propose de soutenir le commerce local.

Toujours dans la même optique d'entraide pour contrecarrer la crise économique due à la crise sanitaire, monsieur Gaffinet souhaite que les conseillers réfléchissent à la manière dont nous pouvons soutenir les petites entreprises locales de notre commune.

La réponse du bourgmestre BEISSEL est du même ténor : bien sûr on essayera de les soutenir.

Monsieur Arend est d'avis que ce n'est pas le rôle de la commune mais de l'Etat de soutenir financièrement les commerces locaux. Par contre, il est tout à fait d'accord de promouvoir l'achat de produits locaux, et propose d'établir une petite épicerie locale dans une salle du nouveau château d'Aspelt pour donner la possibilité aux producteurs communaux de vendre leurs biens comme par exemple du miel, des œufs etc.

Puisqu'on parle de château d'Aspelt, le bourgmestre profite pour dire que le chantier du château a eu du retard maintenant et qu'on ne pourra plus respecter la date d'anniversaire de Péiter vun Uespelt en octobre pour l'inauguration du château. Par contre le chantier de la nouvelle mairie à Frisange n'a pas perdu beaucoup de temps.

4) Question orale posée par le conseiller AREND : chemin rural reliant la déchetterie au Krokelschaff.

Pourquoi le fil en fer qui a été tiré sur un côté a été posé aux frais de la collectivité ?

Monsieur Beissel lui répond que la parcelle qui a été entouré par du fil en fer nous appartient et qu'on voulait éviter que du bétail passe sur cette parcelle.

5) Question orale posée par le conseiller AREND : pourquoi le vote sur le devis du Hall Sportif prévu dans la séance du 18.3 n'a pas été laissé sur l'ordre du jour d'aujourd'hui ?

Monsieur Beissel lui réplique que ce point donne lieu à des explications et discussions plus longues et qu'on a préféré de le reporter à la prochaine séance du conseil communal vu que l'ordre du jour d'aujourd'hui a été assez chargé.

6) Question orale posée par le conseiller AREND : pourquoi les ouvriers de la commune ont travaillé dans un bois d'une personne privée ?

Le bourgmestre et monsieur Raus ripostent et lui répondent que les ouvriers ont nettoyé les accotements et les chemins communaux.

Il n'y a plus d'autres questions. Le bourgmestre annonce les dates des 2 prochains conseils communaux, à savoir le 13 mai et le 27 mai 2020 dans cette salle, et lève la séance publique.

Séance à huis clos

Point 15 : Libération des obligations professionnelles d'un fonctionnaire communal

Ce point a été délibéré par vote secret et à huis clos, le détail de ce point ne sera pas publié.

Point 16 : Remplacement du secrétaire communal

Ce point a été délibéré par vote secret et à huis clos, le détail de ce point ne sera pas publié.

Point 17 : Approbation d'une indemnité spéciale pour le remplacement du secrétaire communal

Ce point a été délibéré par vote secret et à huis clos, le détail de ce point ne sera pas publié.

Le bourgmestre lève la séance du conseil communal d'aujourd'hui à 18h45.